

Chapitre 12

Le nom recteur et l'expression de la modalité en anglais et en français

Issa KANTÉ
Université de La Réunion,
DIRE (EA 7387)

INTRODUCTION

Cette étude vise à examiner la question de savoir si l'on **peut** ou **doit** réduire l'étude de la modalité à la classe fermée des verbes/auxiliaires modaux. En anglais, le terme « *modal* » est presque toujours employé par les linguistes pour parler d'un sous-ensemble syntaxique défini d'auxiliaires (cf. Perkins 1983 : 1-2). Or, des éléments lexicaux tels que *possible*, *possiblement* et *possibilité* peuvent exprimer le même type de signification. Abordant la notion de *modalité* dans sa conceptualisation large, nous voulons ici nous intéresser particulièrement aux substantifs introduisant la complétive en *that/que* que nous appelons « noms recteurs »¹ tels que : *absurdité*, *avantage*, *certitude*, *exigence*, *fait*, *ordre*, *possibilité*, *probabilité*, *souhait*, *volonté*, etc.

L'objectif principal de cette étude consistera à montrer que, dans la complétive en *that/que*, ces types de noms apparaissent comme de véritables marqueurs de modalités. Dans la section 1, nous exposons les fondements théoriques sur lesquels s'appuie notre analyse, pour aboutir à l'élaboration de notre hypothèse modale sur la complétive nominale. La section 2 sera consacrée à l'explicitation de notre perception du concept de « modalité ». Une fois les bases posées, l'objectif des sections 3 et 4 sera de montrer comment les complétives nominales en *that/que*, *via* le nom, se laissent analyser comme de véritables cas de modalisation lexicale, voire grammaticale. Et comme procédure de

1. Leclère (1971) parle de « substantifs opérateurs ».

vérification, dans la section 3, nous proposerons une application de la typologie des modalités aux noms recteurs. Enfin dans la section 4, nous étudierons le rapport entre le nom recteur et la sélection du mode dans la complétive.

1. HYPOTHÈSES ET FONDEMENTS THÉORIQUES

Contrairement aux verbes, en particulier modaux, aux adjectifs et aux adverbes, le caractère modal des noms n'est que partiellement évoqué dans la littérature². A cet égard, nous rejoignons totalement Perkins (1983 : 1-2) dans la critique suivante :

The term 'modal' is nearly always used by linguists to refer to a syntactically defined subset of auxiliary verbs, [...], which are regarded as expressing modality; and although lexical items such as POSSIBLE, POSSIBLY, and POSSIBILITY from other syntactically defined categories appear to express the same type of meaning, they are rarely considered in their own right, but are used almost incidentally as paraphrases which serve to illuminate the meanings of the modal auxiliaries that are the primary focus of interest³.

Selon ce linguiste, les noms et les adjectifs, très souvent utilisés pour gloser les énoncés modaux, ont en commun avec ces derniers les mêmes propriétés sémantiques modales. Ces propriétés peuvent être élargies à d'autres catégories lexicales (les verbes et les adverbes par exemple), grammaticales (le temps et le mode), voire à des types de phrases, les subordonnées conditionnelles en *if* par exemple. Bien que ne procédant pas à une analyse détaillée, Perkins (1983) reste tout de même l'un des rares linguistes à insister sur la valeur modale des expressions nominales telles qu'*allegation*, *assertion*, *argument*, *declaration*, *certainty*, *belief*, etc. Il considère ces noms, et bien d'autres, comme des expressions modales à part entière et souligne

2. C'est du moins ce qui est perceptible dans la plupart des travaux sur la modalité : Palmer (1986, 2001), Bybee *et al.* (1994), Le Querler (1996), Papafragou (2000), Nuyts (2005a et 2005b), etc.

3. [Le terme « modal » est presque toujours employé par les linguistes pour parler d'un sous-ensemble syntaxique défini d'auxiliaires [...] qui sont considérés comme exprimant la modalité. Bien que des éléments lexicaux tels que POSSIBLE, POSSIBLEMENT et POSSIBILITE, relevant d'autres catégories syntaxiques, semblent exprimer le même type de signification, ils sont rarement considérés comme étant des modaux à part entière, mais sont employés, presque accessoirement, comme des paraphrases servant à élucider la signification des auxiliaires modaux qui constituent le principal centre d'intérêt (de ces études)], (notre traduction).

même que les *expressions nominales modales* constituent l'étape ultime dans « l'objectivisation » de la modalité (« *objectification of modality* »), pour utiliser le terme de Perkins (1983 : 87) à savoir sa nominalisation. Selon lui, contrairement aux auxiliaires modaux, tel que *may* dans l'exemple (1), les noms modaux permettent une caractérisation modale beaucoup plus détaillée comme l'illustre l'énoncé (2).

- (1) There **may** be life after death.
- (2) The intriguing, unsettling – and even frightening – but evidently irrational **possibility** of life after death is a cause of anxiety. (Perkins 1983 : 87).

Enoncé que l'on peut d'ailleurs gloser par une complétive en *that* :

- (3) The intriguing, unsettling – and even frightening – but evidently irrational **possibility** *that there is life after death is a cause of anxiety.*

Traitant des propriétés fonctionnelles des noms recteurs (qu'il appelle *shell nouns*), Schmid (2000 : 231-260), dans son chapitre 10 consacré à l'emploi modal des noms recteurs, n'assigne le trait [+MODALITÉ] qu'à un nombre restreint de noms recteurs (une trentaine tout de même), parmi lesquels *certainty, chance, danger, probability, permission, likelihood, truth*, etc. Cependant, il observe que cette liste aurait pu être beaucoup plus large et inclure un plus grand nombre de noms auxquels il a préféré donner d'autres caractérisations sémantiques du type :

- emplois factuels (*fact, result, case, reason*, chapitre 7, p. 92),
- emplois directifs/injonctifs (*order, command, warning, oath*, chapitre 8 p. 139),
- les noms d'expressions mentales (*belief, opinion*), volitives (*hope, wish*) et émotives (*fear, worry*), dans le chapitre 9, p.187.

Schmid (2000 : 234) explique qu'il n'a pas traité de tous ces noms comme des expressions modales parce que, dans sa typologie, il a en effet fait le choix de mettre l'accent sur ce qu'il considère être la propriété sémantique de base (« *semantic core* ») des noms recteurs. Autrement dit, si ce n'était ce choix d'analyse, presque tous les noms recteurs de complétives en *that* auraient pu être traités comme des expressions modales.

Outre les analyses de Perkins (1983) et de Schmid (2000), d'autres linguistes (Chevalier et Léard 1996, dont l'étude porte sur le français, Biber *et al.* 1999, Mélis 2002 et Ballier 2007 & 2010, décrivant

l'anglais) observent que les noms recteurs de complétives en *that/que*, d'une manière ou d'une autre, et à des degrés différents, pourraient être traités comme des marqueurs de modalités.

Chevalier et Léard (1996 : 54) affirment que les noms recteurs de complétives sont tous modaux et que le type de modalité a des conséquences sur leur complémentation (complétives infinitives ou en *que*). Dans leur article, sans en effet donner de critères clairs⁴, ils répartissent les noms recteurs en trois classes modales : les noms aléthiques (*possibilité, chances*), épistémiques (*fait, rumeur*) et déontiques (*besoin, souhait*).

Biber *et al.* (1999 : 647-648) admettent que les noms recteurs sont utilisés par le locuteur pour exprimer son attitude ou un jugement à l'égard du contenu propositionnel. Ainsi, dans le passage ci-dessous, Biber *et al.* (1999 : 648) postulent-ils que la complétive en *that* rapporte une proposition, pendant que le nom recteur exprime l'attitude du locuteur par rapport à cette proposition.

That-clauses functioning as noun complements are one of the primary devices used to mark stance in academic prose. In these constructions, the *that*-clause reports a proposition, while the head noun reports the author's stance towards that proposition. Two primary kinds of stance information are given by most common head nouns:

1. an assessment of the certainty of the proposition in the *that*-clause [... and]
2. an indication of the source of the knowledge expressed in the *that*-clause⁵.

Biber *et al.* (1999 : 648)

Dans ce passage, Biber *et al.* (1999) précisent qu'avec certains noms (*fact, possibility, claim, rumor*), le locuteur procède à une évaluation du degré de certitude de la proposition. Et avec d'autres noms tels que *proposal, suggestion, remark*, il marque la source de la connaissance à l'égard de la proposition.

4. Voir Kanté (2011 et 2017 : chapitres 4 et 5 notamment) pour les critères sémantiques de classification des noms recteurs.

5. [Dans l'écrit universitaire, les complétives en *that* constituent l'un des principaux moyens utilisés pour faire part de sa position dans le discours. Au sein de ces constructions, la subordonnée en *that* rapporte une proposition, alors que le nom recteur marque la position de l'auteur vis-à-vis de cette proposition. En général, les noms recteurs indiquent deux principaux types de positionnements :

- l'évaluation de la certitude de la proposition en *that*... et
- l'indication de la source de la connaissance exprimée dans la complétive en *that*]. (notre traduction).

Dans le même ordre d'idée, Ballier (2007 : 69) indique que les noms recteurs (notamment épistémiques) fonctionnent comme des marqueurs de modalités permettant au locuteur d'exprimer son degré d'adhésion vis-à-vis du statut modal et de la plausibilité de la proposition en *that*. Et Ballier (2010 : 213-214 et 224-226) précise que la complétive nominale en *that* constitue une forme de modalisation d'un *dictum* (la proposition en *that*) dont le nom recteur constitue le *modus*.

Enfin, un auteur comme Palmer (1986), qui s'intéresse en premier lieu aux verbes/auxiliaires modaux, note que les éléments recteurs dans les complétives peuvent être considérés comme des marqueurs de modalités. Palmer (1986 : 126-127) postule, d'une part, que les propositions subordonnées, en l'occurrence les complétives verbales et adjectivales, rapportent les attitudes et les opinions de l'énonciateur-origine (sujet de *P1*) qui a ou aurait exprimé une certaine modalité :

(4) **He requested** *that they should arrive early.* (Palmer 1986 : 127)

D'autre part, il indique que les complétives dont le sujet du verbe principal est à la première personne peuvent marquer les attitudes et les opinions du locuteur lui-même⁶ :

(5) **I think** *he's there* / **I urge** *you to come.* (Palmer 1986 : 126)

Notons que, dans son étude, Palmer (1986) met davantage l'accent sur les verbes et les adjectifs recteurs qui expriment les modalités déontiques et épistémiques :

(6) **He requested** *that they should arrive early.* (Palmer 1986 : 127)

(7) **I thought** *that it was a good idea.* (Palmer 1986 : 127)

(8) It is **likely** *that they will come.* (Palmer 1986 : 127)

Néanmoins, si nous acceptons, à la suite de Palmer (1986 : 127), que les énoncés (6, 7 et 8), *via* les éléments recteurs, expriment

6. Sur la classe dite des « verbes d'attitude propositionnelle » (*propositional attitude predicates*) voir entre autres Noonan (1985), Vet (1994), Andersen (1996) et Gosselin (2005). Par exemple, analysant le paramètre de *degré d'engagement du locuteur*, Gosselin (2005 : 64) explique que dans *je sais qu'il est honnête*, on exprime une modalité épistémique extrinsèque (*savoir que*), et, simultanément, on accorde la modalité intrinsèque axiologique (*être honnête*). Tandis que dans *je crois qu'il est honnête*, on exprime certes une modalité épistémique extrinsèque, mais on ne s'engage pas sur la modalité intrinsèque.

respectivement la modalité déontique (*request*) et épistémique (*think* et *likely*), nous devons également admettre que les noms apparentés à ces verbes et adjectifs *request*, *thought* et *likelihood* dans les énoncés (6', 7' et 8'), ou même morphologiquement non apparentés (*belief*, *probability*), ont eux aussi une valeur modale lorsqu'ils régissent la complétive en *that*.

(6') There is a (clear) **request** *that they should arrive early*.

(7') My (firm) **belief** (?**thought**) *is that it was a good idea*.

(8') There is a **probability** (?**likelihood**) *that they will come*.

Au sein de ces paires d'énoncés, on note que les noms recteurs, les verbes et adjectifs expriment une caractérisation sémantique similaire du contenu de la subordonnée.

À la suite de l'ensemble de ces travaux, nous abordons la problématique de la contrainte de sélection du nom recteur en formulant l'hypothèse suivante : *la modalité, dans son acception large définie ci-dessous, serait un des traits majeurs conférant au nom la capacité de rection d'une complétive en that/que*. Nous défendons l'idée que la modalisation ne constitue pas seulement la valeur qui résulte de l'interprétation de la complétive, comme l'indiquent les auteurs cités *supra*, mais serait aussi un des traits sémantiques centraux dans la sélection des noms recteurs. Autrement dit, pour qu'un nom puisse régir une complétive, il doit avoir une valeur [+MODALITÉ] intrinsèque⁷ ; l'absence de cette valeur-là [- MODALITÉ] chez un nom pourrait entraîner une contrainte de sélection sur celui-ci. Notre étude va au-delà du raisonnement des différents auteurs sur le caractère modal des noms recteurs et se fixe comme objectif de démontrer que, dans les complétives nominales, la modalité occupe une place plus importante qu'il n'y paraît. En d'autres termes, elle vise à établir que les noms recteurs sont intrinsèquement porteurs de valeurs de modalités.

7. Notons ici que la modalité n'est pas la seule propriété sémantique qui permet aux noms de régir la complétive. Nous défendons plutôt l'hypothèse d'un faisceau de propriétés sémantiques constituant le statut de nom recteur : voir notre thèse de doctorat (Kanté 2011 et 2017) pour une présentation détaillée de cette analyse.

2. LE CONCEPT DE MODALITÉ

Si les noms recteurs de complétive en *that/que* expriment la modalité, de quel type de modalité s'agit-il ? La modalité est un concept qui a retenu l'attention de nombreux linguistes et au sujet duquel diverses définitions ont été proposées. Résumant les différentes études sur la question, Le Querler (1996 : 49-61) conclut qu'entre une conceptualisation large (où toute assertion pourrait impliquer la modalité) et une autre plus étroite (où seuls les verbes modaux et quelques adverbes et adjectifs expriment la modalité), il existe une troisième selon laquelle la modalité est l'« expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé »⁸, acception, dirait-on, large également. Cette définition fait écho à celle de Lyons (1977 : 452, 792), qui définit la modalité comme l'expression de l'opinion ou de l'attitude du locuteur.

S'il faut retenir deux éléments clés de ces définitions, ce seront les termes *attitude* et *locuteur*⁹; qui forment incontestablement les points qui leur sont communs. Ainsi, notre conception de la modalité s'organise-t-elle autour de ces deux éléments : le *locuteur* et son *attitude/opinion*. Elle met l'accent sur une, sinon la caractéristique essentielle de la modalité, à savoir la prise en charge du contenu propositionnel par le locuteur. Cette idée apparaît clairement dans « la définition cognitive de la modalité » que propose Martin (2005 : 15) :

La modalité est l'ensemble des opérations qui, à partir d'éléments linguistiques très variables sémantiquement interprétés, déterminent la prise en charge de la proposition, en suspendant ou en modifiant l'opérateur inhérent de vérité (et en injectant la proposition dans un modèle de mondes possibles et d'univers de croyance).

Cette conception place d'office la modalité en rapport, voire en dépendance directe, avec le locuteur. En nous fondant, entre autres, sur les études des auteurs tels que Lyons (1977), Palmer (1986), Le Querler (1996), Van der Auwera (1998), Martin (2005) et Nuyts (2005b), nous

8. Dans son article, *Les modalités, entre sémantique et pragmatique*, Picavez (2009 : 71-71) critique cette définition. Il observe, à juste titre, que le locuteur n'est pas toujours celui qui prend en charge l'énoncé, comme l'illustre l'exemple suivant : *elle m'avait défendu de le voir*, (emprunté à Le Querler 1996 : 34). Picavez (2009 : 68) propose une définition ayant une portée encore plus large : « [n]ous parlons de modalité dès lors qu'un morphème, un mot, une expression, ou une interjection manifeste l'attitude d'un énonciateur sur un contenu propositionnel ».

9. *Locuteur* au sens de celui qui parle/écrit, que celui-ci soit l'énonciateur-origine ou celui qui rapporte des propos.

définissons la modalisation en jeu dans la complétive en *that/que* comme étant *la caractérisation de l'attitude ou l'opinion du locuteur par rapport à un état de choses exprimé dans la subordonnée en that/que*. Sur la base de cette définition, nous proposons une étude typologique des noms recteurs et de leur rapport avec le mode dans la subordonnée.

3. LA TYPOLOGIE DE LA MODALITÉ APPLIQUÉE AUX NOMS RECTEURS

Les noms recteurs sont très souvent décrits comme ayant une fonction de caractérisation et d'explicitation. Schmid (2000 : 14-16), par exemple, postule que le nom recteur a, entre autres, une fonction de caractérisation du contenu propositionnel et permet au locuteur de déterminer le statut conceptuel de la proposition en *that*. L'auteur n'indique pas de façon précise de quel genre de caractérisation et/ou de détermination conceptuelle il s'agit. Mais si nous suivons Perkins (1983), Biber *et al.* (1999), Mélis (2002) et Ballier (2007 & 2010), on peut supposer qu'il s'agit d'une caractérisation « modale » du contenu de la subordonnée – le nom recteur jouant le rôle de modalisation lexicale dudit contenu.

En appliquant une approche modale aux complétives du nom, on peut postuler, pour notre part, que le contenu qui fait l'objet d'une caractérisation ou d'une modalisation lexicale peut correspondre soit à une représentation susceptible d'être vraie ou fausse, soit à une relation préconstruite qui fait l'objet d'un jugement/constat.

3.1. Épistémique

- (9) a. **It is my impression** *that the agriculture industry is in a state of confusion it has not known for many years.*
 b. **J'ai l'impression** *que l'industrie agricole se débat dans un chaos qu'on n'a pas connu depuis bien des années.* (Intersect)

Dans cet énoncé, le locuteur, la source de l'évaluation épistémique, pose un état de choses *<the agriculture industry / be in a state of confusion...>* qu'il juge par rapport à son opinion personnelle *it is my impression*. Le contenu est présenté comme non pas une *certitude* ou un *fait*, mais comme une appréciation résultant de sa propre *impression*. L'appartenance des noms recteurs à cette classe s'explique par leurs traits évoquant la notion « certitude/incertitude » et/ou de « vérité/fausseté ».

3.2. Déontique

- (10) a. Because there is so much approval of the committee system, I **make the suggestion** *that the foreign affairs committee be called together* [...]
- b. Étant donné que tellement de députés favorisent le système des comités, je **propose** *que le comité des affaires extérieures soit convoqué* [...] (Intersect)
- (11) a. One day, the general was to inspect the troops. An officer **gave an order** *that Dickens was to be kept away from the parade grounds*. (BYU-COCA)
- b. Un jour, le général devait procéder à l'inspection des troupes. Un officier **donna l'ordre** *que Dickens ne participe pas aux défilés*. (Notre traduction)

Le nom *suggestion* a certes une implication déontique moins forte que le nom *order/ordre* dans les énoncés (11a/b), mais il n'en demeure pas moins que dans l'énoncé (10a), il marque aussi une attitude déontique du locuteur *I*. L'emploi du subjonctif dans les deux versions (*be called / soit convoqué*) et la traduction du syntagme verbal *make the suggestion* par le verbe *proposer* (10b) manifestent davantage le caractère directif voire injonctif des énoncés (10a/b). Trois propriétés définissent les noms appartenant à la classe déontique : l'idée « d'imposer », de « proposer » et/ou de « promettre ».

3.3. Boulisque/volitif

- (12) a. He **expressed the hope** *“that the time will not be too long delayed when we will be able within our own country to arrive at a basis for the amendment of our own constitution”*.
- b. En effet, il **formula le vœu** « *que nous puissions avant longtemps arriver chez nous à un accord en vue d'amender notre propre constitution* ». (Intersect)

Tout comme la qualification épistémique ou déontique, le contenu de la complétive peut faire l'objet d'une qualification volitive de la part du locuteur ou de celui dont il rapporte les propos. Dans ces énoncés, le locuteur rapporte une attitude boulisque/volitive (*hope/vœu*) de l'énonciateur-origine *he* qui aurait exprimé son souhait de voir la réalisation de l'état de choses auquel renvoie la complétive. L'idée de « désir » et de « volonté » caractérisent les noms à valeur boulisque/volitif.

3.4. Appréciatif-évaluatif

(13) a. The construction of an anatomical information resource **has the advantage** *that there already exists a commonly understood graphical map of the human body [...]* (BYU-COCA¹⁰)

b. Le point de départ de ce faisceau est aussi sujet à variation. Par contre, la méthode **offre cet avantage** *que les rayons examinés sont, en général, d'une seule espèce, en raison du faible volume de gaz compris entre les électrodes.* (Frantext)

L'attitude appréciative du locuteur, portant sur la relation préconstruite *that there already exists a commonly understood graphical map of the human body / que les rayons examinés sont, en général, d'une seule espèce...*, se manifeste à travers le nom *advantage/avantage*. Dans l'énoncé anglais par exemple, évoquant la construction d'une ressource d'information sur l'anatomie, le locuteur juge comme avantageux le fait qu'il existe déjà une représentation graphique, généralement admise, du corps humain. Le préconstruit constitue le support d'un jugement appréciatif de la part du locuteur. Comme leur nom l'indique, les noms à valeur appréciative-évaluative couvrent un champ sémantique s'étendant de l'appréciation et/ou l'évaluation positive à la dépréciation et/ou l'évaluation négative.

3.5. Aléthique

Distinguée de la modalité épistémique dans de nombreuses études en anglais et en français (parmi lesquelles, Lyons 1977, Martin 1983, Chevalier et Léard 1996, Gardes-Tamine et Pellizza 1998, Papafragou 2000, Gosselin 2005 et Picavez 2009), on peut définir la modalité aléthique comme constituant l'estimation logique du degré de nécessité, de contingence, de possibilité ou d'impossibilité de l'état de choses exprimé dans l'énoncé. Gardes-Tamine et Pellizza (1998 : 93) la définissent comme la modalité qui porte sur « la valeur de réalité de la proposition », cette notion étant issue des traitements logiques de la modalité.

Dans cette perspective, outre les modalités évoquées ci-dessus, le contenu propositionnel peut faire l'objet d'un jugement aléthique, en ce sens que le nom recteur est une expression évaluant les chances (objectives) de validation de la relation prédicative. Dans l'énoncé

10. Brigham Young University – Corpus of Contemporary American English: <http://corpus.byu.edu/coca/>.

(14a) et dans sa traduction, *via* le nom recteur dans *there is a low probability*, le locuteur mesure le degré de vérité/validation du contenu propositionnel représenté par la subordonnée.

(14) a. This enzyme has an 18 bp long recognition sequence, hence **there is a low probability** that even a large genome will possess this sequence.

b. Cette enzyme ayant une séquence de reconnaissance de 18 paires de bases, **il y a une probabilité très faible** que même un grand génome contienne un site de coupure pour cette enzyme.
(Intersect)

Pour la classe des noms aléthiques, les deux valeurs intrinsèques liant les éléments de la classe sont « l'éventualité » et/ou « l'inéluctabilité ».

4. « HARMONIE SÉMANTIQUE » ENTRE NOMS RECTEURS ET MODES

Dans cette section, nous explorons le rapport entre le nom recteur et la sélection du mode dans la complétive. L'hypothèse que nous défendons est que la valeur de modalité du nom recteur joue un rôle prépondérant dans la sélection du mode. Si nous admettons, à la suite d'auteurs comme Martin (1983), Soutet (2000) et Celle (2006) entre autres, que le mode constitue un marqueur factuel/contrefactuel, d'assertion ou de non-assertion, ou de (non)prise en charge dans la complétive, nous dirons en revanche que c'est le nom recteur qui constitue le véritable élément marqueur du type de modalité. Nous postulons que, dans la complétive en *that/que*, le choix de l'indicatif et du subjonctif (incluant *should*) s'effectue grâce à une « harmonie sémantique » entre la valeur de modalité du nom recteur et le mode. Nous empruntons ce concept à Bybee *et al.* (1994 : 214-225 et 293-294) qui, pour expliquer l'apparition de *should* dans les complétives régies par des noms comme *suggestion* ou *decision*, par exemple, indiquent que cet emploi est motivé par une certaine harmonie sémantique entre *should* et l'élément recteur (« *the hypothesis we want to pursue here is that the appearance of a modal element in a complement is originally motivated by a certain harmony between the meaning of the modal and the meaning of the main verb* », p. 214). Dans la formulation de cette hypothèse, l'approche de Bybee *et al.* (1994) fait écho à l'analyse de Lyons (1977 : 807).

Se fondant sur l'étude de Lyons (1977) portant essentiellement sur l'harmonie entre l'auxiliaire modal et l'adverbe (« *modally*

harmonic ») dans les phrases simples, Coates (1983) puis Bybee *et al.* (1994) ont étendu ce concept à l'analyse des complétives (verbale, adjectivale, etc.) dans lesquelles un auxiliaire modal, ayant un rapport sémantique avec l'élément recteur, est employé dans la subordonnée pour exprimer le même degré et/ou type de modalité que ce recteur. Au sein d'énoncés comme (15) et (16), Bybee *et al.* (1994 : 215) expliquent que le verbe et l'adjectif recteurs *essential* et *suggest* marquent la nécessité ou l'obligation quant à la réalisation de l'état de choses exprimé dans la subordonnée, créant ainsi un contexte harmonieux pour l'emploi de *should*.

(15) It is **essential** that on this point the churches should learn from each other. (Coates 1983 : 68)

(16) I **suggested** that they should put round each carriage door a piece of beading. (*ibid*)

Bybee *et al.* (1994 : 293) concluent que des éléments modaux comme *should* apparaissent dans la subordonnée lorsque leur force modale (*modal force*) est en accord ou en harmonie avec la force modale de la proposition principale. Nous faisons donc usage du concept d'harmonie sémantique dans le sens d'une concordance/affinité modale entre le nom et le mode qu'il entraîne dans la complétive.

4.1. Sélection du mode indicatif/subjonctif dans la complétive en *that/que*

Résumons tout d'abord les contextes dans lesquels apparaissent majoritairement les deux modes. Analysant les emplois de l'indicatif et du subjonctif, Martin (1983 : 121-124) explique que, dans les complétives régies par les adjectifs, les noms ou les verbes recteurs, le subjonctif s'impose aussi bien dans le domaine aléthique (*nécessaire, possible, impossible, contingent*) que dans celui de la modalité déontique (*obligatoire, permis, interdit, facultatif*), incluant ainsi la valeur boulique/volitive. Confais (1995 : 326-328 [1990]) rejoint cette position lorsqu'il indique qu'on peut résumer « les contextes responsables des occurrences du SUBJ » en deux principaux types de

traits contextuels : la modalité aléthique et la modalité déontique¹¹. Quant à l'indicatif, il apparaît majoritairement dans les contextes épistémiques (cf. Kanté 2010).

S'agissant des cas d'alternances modales, nous abordons la problématique en souscrivant à l'analyse que proposent Martin (1983) et Soutet (2000). Traitant de la question des noms ou verbes qui se soumettent systématiquement à l'alternance indicatif/subjonctif, Soutet (2000 : 61-66) explique que cette « double commande modale » est due à deux mécanismes sémantiques : pour le verbe c'est la polysémie, et pour le nom recteur c'est plutôt un fait d'implication sous-jacente qui serait à l'origine de cette alternance. Selon Soutet (2000), les verbes tels qu'*admettre* ou *comprendre* acceptent l'indicatif et le subjonctif parce qu'ils ont deux signifiés distincts. *Admettre*, par exemple, régit l'indicatif lorsqu'il signifie « *être d'accord sur le fait* » (*Pierre **admet** que Paul est parti*) et le subjonctif lorsqu'il signifie « *trouver une justification à* » (*Pierre **admet** que Paul soit parti*). Pour le nom recteur, c'est de par les implications de sa valeur de jugement qu'il permet l'emploi des deux modes. Quand il renvoie à un monde factuel, où il pose la réalité du contenu propositionnel, il régit l'indicatif, et quand il évoque un monde contrefactuel, il entraîne le subjonctif.

Partant de ces analyses, on peut proposer une explication des contraintes de sélection du mode indicatif/subjonctif *via* l'hypothèse d'harmonie modale entre l'élément lexical recteur et le mode qu'il entraîne. Par exemple, nous dirons que la contrainte de mode dans l'énoncé (17) tient au manque d'harmonie sémantique entre la valeur de modalité épistémique du nom *affirmation* et l'orientation contrefactuelle du subjonctif.

- (17) Arrêtons-nous un instant encore à **l'affirmation** que les actes manqués sont [**soient* / *seraient*] des “actes psychiques”.
(Frantext)

Tandis que dans l'énoncé (18), le subjonctif, dont la valeur virtuelle s'accorde avec la modalité volitive de *souhait*, est accepté là où l'indicatif est exclu.

- (18) [...] **de même, en divers milieux, on a émis le souhait** que les déclarations faites par les représentants d'intérêts privés devant les

11. Confais (1995 : 326-327 [1990]) traite dans la même catégorie la modalité déontique (il ***faut*** que...), « l'appréciation affective » – le jugement de valeur (il *est* (*serait*) ***bon/mauvais*** que...) et la modalité volitive (j'ai hâte que.../ je *souhaite* que...).

commissions parlementaires soient [**sont* / ??*seraient*] *rendues publiques.* (Frantext)

Du fait qu'il implique une réalité factuelle du contenu propositionnel, l'indicatif ne peut pas représenter un état de choses virtuel (*souhait*). Si l'on suit Heyvaert (2003 : 82), il existe un lien sémantique étroit entre ce mode et la modalité épistémique, dans la mesure où, tout comme cette modalité¹², l'indicatif exprime, à des degrés différents, la position du locuteur vis-à-vis de la plausibilité du contenu propositionnel. A cet égard, l'orientation que marque l'indicatif et celle marquée par la modalisation épistémique font partie d'un même champ/continuum sémantique.

Sur le plan contrastif, le subjonctif anglais, dans les énoncés (19) et (20), sert certes à exprimer une certaine modalité (la nécessité de l'état de choses), mais nous dirons que son apparition dans ces énoncés est conditionnée par les propriétés sémantiques du nom recteur.

- (19) In theory, the police are controlled by **the requirement** [**affirmation/*certainty/*hypothesis*] *that their suspicions about the future be reasonable, i.e. based on objective facts.* (BYU-BNC¹³)

- (20) The participants expressed **the wish** [**certainty/*hypothesis*] *that this action be carried out in cooperation with other Council of Europe bodies, such as the Council for Cultural Co-operation, the European Committee on Migration, the Directorate of Human Rights and the Parliamentary Assembly.* (BYU-BNC)

Car, au sein de ces énoncés, les noms *requirement* et *wish*, qui ont respectivement une valeur déontique et volitive, entraînent le subjonctif pour marquer la nécessité de la réalisation d'un état de choses virtuel (contrefactuel), exprimé par la subordonnée en *that*. La relation de concordance modale entre le nom recteur et le verbe de la subordonnée s'aperçoit davantage lorsqu'on essaye de remplacer ces noms par des noms à valeur épistémique tels qu'*affirmation*, *certainty* ou *hypothesis*, fortement contraints avec le subjonctif.

12. Cette position est sans doute à nuancer vis-à-vis de celle qui décrit le mode indicatif comme « le degré zéro de la modalité », voir Le Goffic (1993) par exemple.

13. Brigham Young University – British National Corpus: <http://corpus.byu.edu/bnc/>.

4.2. Ébauche d'une analyse de modalisation lexicale et grammaticale en corpus

Dans le discours, parallèlement aux emplois du subjonctif, on utilise souvent *should* dans la complétive en *that* avec deux principales valeurs. La première est celle que Quirk *et al.* (1972 : 784) et d'autres appellent « *putative (mandative) should* ». Selon ces auteurs, dans cet emploi, *should* sert principalement à exprimer l'idée d'obligation/nécessité (*putative idea*) : emploi lié à la valeur déontique des noms ou des verbes recteurs – comme le montrent les énoncés suivants :

- (21) **The decision** *that the glasshouse should be demolished* has been taken by Tewkesbury Borough Council [...] (BYU-BNC)
- (22) Einstein offered to send Russell's letter to a few people in the United States and **expressed the view** *that the appeal should have Russian signatures as well.* (BYU-COCA)

Ces auteurs observent également que *should* apparaît dans des contextes où, historiquement parlant, le subjonctif présent serait attendu.

Le second emploi, relevé, par exemple, par Souesme (1992 : 293-294), est celui où *should* apparaît dans des complétives adjectivales ou nominales dont l'élément recteur constitue un marqueur appréciatif (*it is **tragic/ridiculous/annoying/important...** that... / it is a **pity/shame/tragedy** that...*). Nous dirons que dans ces cas, au lieu de marquer une valeur déontique (obligation/nécessité), *should*, en rapport avec l'élément recteur, sert plutôt à manifester l'attitude appréciative/évaluative du locuteur par rapport à un état de choses :

- (23) Poor Ryan, he had had a heart of gold. It was **a tragedy** *that he should have died so young.* (BYU-BNC)

Partant des observations et analyses de ces auteurs, nous pouvons résumer les emplois modaux de *should* en deux types : (1) l'expression de la valeur putative, qu'on peut appeler aussi déontique ou valeur de nécessité, et (2) l'expression de la valeur appréciative/dépréciative, ayant le plus souvent une implication factuelle.

Pour vérifier la pertinence de ces deux valeurs de *should* dans la complétive nominale et voir s'il en existe d'autres, nous avons procédé à une recherche de la séquence *N + that + pronom personnel + should* dans BYU-BNC et BYU-COCA. Sur l'ensemble des occurrences

obtenues, nous avons retenu pour chaque corpus les seize premiers noms recteurs apparaissant dans cette séquence. Après le dépouillement des données par ordre d'occurrence décroissant, les noms recueillis dans le BYU-BNC sont : **suggestion, idea, view, intention, belief, surprise**¹⁴, *condition, demand, advice, assumption, conclusion, concern, decision, desire* et *advantage* et *time*, et pour le BYU-COCA nous avons obtenu : *idea, sense, notion, reason, feeling, sign, view, message, evidence, argument, fact, opinion, suggestion, surprise, principle, question*. Notons que la recherche a porté exclusivement sur la partie écrite des deux corpus. En étudiant l'apparition de *should* dans la complétive nominale en *that* après ces noms, nous avons constaté qu'outre les deux valeurs résumées ci-dessus, on peut également distinguer, nous semble-t-il, deux autres valeurs interprétatives – à savoir l'expression de la certitude, donc d'une certaine implication épistémique, et l'expression volitive. Selon le nom recteur qui régit la complétive en *that* contenant *should*, nous retenons en définitive quatre valeurs de modalités :

4.2.1. *N* + « *should* » à valeur de nécessité (déontique/putative)

Lexicalement, les noms ou expressions suivantes ont une valeur injonctive, directive : **demand, condition, decision, (there is no) question, (there is no) reason, (it is high) time, (it makes) sense, suggestion, advice, principle**. Comme propriétés communes, ces noms partagent l'idée « d'imposer » et de « proposer », comme l'illustrent les énoncés suivants :

- (24) a. "These products send those same nutrients to the cells by a different route, increasing the benefits," he states. But what's not known about superfoods is how much we need to eat, drink, or apply to rally our genes and reap the rewards. "**There's no question** that we should be eating these types of foods, but we don't have all the answers yet" says James O. Hill, director of the Center for Human Nutrition at the University of Colorado Denver. (BYU-COCA)
- b. But individual speakers do have control over their own pitch, and may choose to speak with a higher than normal pitch; this is something which is potentially of linguistic significance. We have established that for pitch differences to be linguistically

14. Ici, les noms en gras apparaissent parmi les seize noms obtenus dans les deux corpus.

significant, **it is a necessary condition** that they should be under the speaker's control. (BYU-BNC)

- c. Then, when King John took over the French lands which he had inherited in 1200, he was allowed to do so **only on condition** that he should recognise them as being fiefs held of the king of France. (BYU-BNC)
- d. Robert Hooke urges in his Micrographia that "the science of nature has already too long been made only a work of the brain and fancy: **It is now high time** that it should return to the plainness and soundness of observations on material and obvious things." (BYU-BNC)

Dans ces énoncés, la relation prédicative, sous la portée de *should*, est caractérisée par le locuteur comme étant un état de choses qui doit (*it is a necessary condition, only on condition, it is high time*) ou ne doit pas (*there is no question*) être réalisé.

4.2.2. *N* + « *should* » à valeur volitive/boulisque

Les noms **intention** et **desire**, en tant qu'expressions volitives, ont en commun l'idée de « désir » ou de « volonté » vis-à-vis de la (non)réalisation de l'état de choses exprimé dans la subordonnée :

- (25) a. The Commissariat will henceforth be administered by Mr Simmons, and Mr Rayne will take up his duties at the ramparts; his bearers, however, will remain to assist in the Commissariat. Let me say finally, that **it's my intention** that we should all starve together, or all survive together. (BYU-BNC)
- b. Visitors were not welcomed upstairs, and if Mrs Bostock haughtily insisted on the sovereign nature of her companionship she met with little encouragement in that belief. Mrs Frere's refusal to respond (Mrs Bostock later informed Eliza Waters) was as dreary as the rain, and as impervious to **her visitor's desire** that it should cease. (BYU-BNC)

Dans l'énoncé (25a), le locuteur marque le degré de sa préférence vis-à-vis du contenu propositionnel (*it's my intention that...*), tandis que dans (25b), il rapporte la volonté d'un énonciateur-origine (*her visitor's desire*) à l'égard de la subordonnée en *that*. Dans les deux cas, on a affaire à l'indication de ce qui est désirable vis-à-vis de l'état de choses exprimé dans la complétive.

4.2.3. *N + « should » à valeur appréciative-évaluative*

Parmi les noms que nous avons relevés dans nos données, **advantage**, **concern**, et (*beyond*) **belief** sont ceux qui expriment l'appréciation/évaluation positive ou la dépréciation/évaluation négative :

- (26) a. **There was strong** support for the apprenticeship system and **concern** that it should not be downgraded. (BYU-BNC)
- b. [...] thank God, that Fräulein Müller and her companion were not, as we had assumed, acting for the Austrians, but for our own High Police. Thiercelin drew a deep breath. The High Police. Surely not. **It's almost beyond belief** that they should go as far as to kill three of our own men. (BYU-BNC)

Dans ces deux énoncés, l'état de choses exprimé dans la subordonnée est caractérisé par la proposition principale comme respectivement quelque chose d'*inquiétant* et d'*incroyable* – donc évalué comme étant négatif. La proposition en *that* introduite par ces types de noms a la particularité d'être factuelle, en ce sens que la relation prédicative apparaît comme étant validée.

4.2.4. *N + « should » à valeur épistémique*

Dans ce groupe, nous avons certains noms ou expressions marquant essentiellement la certitude, la possibilité épistémique de l'état de choses exprimé : **fact**, (*it be no*) **surprise**, (*that be a*) **sign**. En co-occurrence avec *should*, nous soutenons que ces expressions marquent davantage l'implication épistémique du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel. De par le nom recteur, en co-occurrence avec *should* dans la subordonnée, le locuteur exprime son degré de certitude vis-à-vis de l'état de choses, comme l'illustrent les exemples suivants :

- (27) a. The criteria of “authenticity” applied by connoisseurs of classical African art are to a large extent predicated on the notion of longevity: it is expected that a mask be of a certain age. Equally important is **the fact** that it should be possible to collect and thus display the mask. (BYU-COCA)
- b. And this was Buck in the fall of 1897. He was no mere pampered house dog, living the life of an aristocrat at a big house in the Santa Clara Valley. Hunting and other outdoor delights had kept

down the fat and hardened his muscles. So **it was no surprise** that he should become a victim of treachery. (BYU-COCA)

- c. If you feel miserable about missing a workout, that **may be a sign** that you should miss more.” If you’re down, you’re overtraining, and cutting back is the best thing you can do,” says Wayne Westcott, Ph.D., director of the South Shore YMCA near Boston. (BYU-COCA)

Parallèlement à ces cas, nous avons d’autres noms ayant lexicalement un sens plutôt épistémique, mais qui, en co-occurrence avec *should*, peuvent impliquer une valeur interprétative de nécessité : **message, (it makes) sense, conclusion, argument, idea, notion, view, belief, feeling, assumption**. Avec *should*, ces noms sont essentiellement employés avec un sens proche de *suggestion, advice* ou *principle*, à valeur putative. Ainsi, dans ces emplois, les énoncés peuvent avoir une interprétation putative exprimant la nécessité de l’état de choses évoqué. Les exemples (28a/b/c) illustrent parfaitement cette interprétation :

- (28) a. Edwards, Manchester United’s chief executive and major shareholder, was at pains to emphasise that Knighton had been in a position to complete the deal, but had not done so “in the interests of the club” and had at no time sought compensation. **The idea [suggestion]** that he should become a director came from Edwards. (BYU-BNC)
- b. She was through the door and out into the courtyard within seconds but Ana had already gone and all Maggie could do was follow. She did not call out. She **had some idea [the principle]** that you should never wake a sleep-walker. (BYU-BNC)
- c. Public defenders say it’s a colossal waste of time and taxpayer money. “What’s silly about this is that they are on their way home. They have gotten the **message [advice]** that they shouldn’t be here,” said Houston’s Federal Public Defender Marjorie Meyers. (BYU-COCA)

En comparant les énoncés (28a/b/c) aux énoncés (29a/b/c) ci-dessous, on peut remarquer que, contrairement aux premiers, qui ont une valeur de nécessité, les derniers se prêtent davantage à une interprétation épistémique :

- (29) a. So there were large numbers of spectators who simply **had no idea** that you should be quiet when a golfer is about to hit a shot. (BYU-BNC)

- b. Since the 60s, American women have become suspicious of demands that women sacrifice their own aspirations to those of husbands and children and **are rejecting outright the message that they should offer up to God whatever suffering they experience in domestic violence.** (BYU-COCA)
- c. Mr. Eisenberg recounted the bankruptcy of a furniture manufacturer he advised several years ago. "Right after we filed, the industry went into a deep recession," he said. The judge supported **the company's view that it should not rush out of** Chapter 11. (BYU-COCA)

Pour l'énoncé (29a), on peut interpréter le syntagme recteur *who simply had no idea*, comme signifiant *who simply didn't know*. Quant aux énoncés (29b/c), il nous semble que les syntagmes recteurs *rejecting the **message** (that)* et *the company's **view** (that)* ont une implication épistémique équivalant à *the belief/assertion/idea (that)*.

CONCLUSION

Pour résumer, notre étude veut poser la nécessité d'une réelle prise en compte des noms dans l'étude des modalités. En se fondant sur la littérature et en procédant à une analyse d'énoncés authentiques tirés de corpus, on se rend compte qu'une analyse modale des noms recteurs n'est pas aussi étrange qu'on peut le penser au premier abord. Cependant, nous sommes conscient du fait qu'une telle étude soulève de nombreuses questions et suscite le débat, comme tel était par exemple le cas lors du Colloque International à l'Université de Rouen sur « Les Modalités »¹⁵.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANDERSEN, Hanne Leth, 1996 : « Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs ». In : C. Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion. Linguistische Arbeiten* 351, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 307-315.

15. Je tiens à remercier le comité d'organisation du colloque, en particulier Catherine Filippi-Deswelle, Anabel Ribera Ruiz de Vergara et José Antonio Vicente Lozano. J'adresse également mes remerciements à tous les participants pour leurs observations, suggestions et questions.

- BALLIER, Nicolas, 2007 : « La complétive du nom dans le discours des linguistes ». In : D. Banks (éd.), *La coordination et la subordination dans le texte de spécialité*. Paris : L'Harmattan, p. 55-76.
- BALLIER, Nicolas, 2010 : « La complétive du nom, un « dictum » pris en charge par personne ? ». In : N. Ballier, A. Blanc et J. V. Lozano (éds), *Les représentations linguistiques de la personne*, Collection *Epilogos* 1, Publications Électroniques de l'ERAC, Université de Rouen, p. 213-233.
- BIBER, Douglas et al., 1999: *Longman Grammar of Spoken and Written English*, Essex, Longman.
- BOURDIER, Valérie, 2008 : *Traitement énonciatif du modal should dans des propositions interdépendantes en anglais contemporain*. Thèse, Université Paris 7, sous la direction de Monsieur Alain Deschamps.
- BYBEE, Joan et al., 1994: *The Evolution of Grammar: Tense, Aspect, and Modality in the Languages of the World*, Chicago / London, University of Chicago Press.
- CELLE, Agnès, 2006 : *Temps et modalité : L'anglais, le français et l'allemand en contraste. Etudes contrastives* 7, Berne, Peter Lang.
- CHEVALIER, Gisèle et LEARD, Jean-Marcel, 1996 : « La subordination nominale: Classes, sous-classes et types sémantiques ». In : Cl. Muller (éd.), *Dépendance et Intégration Syntaxique: Subordination, Coordination, Connexion*, Tübingen, Niemeyer, p. 53-65.
- COATES, Jennifer, 1983: *The semantics of the modal auxiliaries*. London, Croom Helm.
- CONFAIS, Jean-Paul, 1995 [1990] : *Temps, mode, aspect : les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- GARDES-TAMINE, Joëlle et PELLIZZA, Marie-Atoinette, 1998 : *La Construction du texte. De la grammaire au style*, Paris, Armand Colin.
- GOSSELIN, Laurent, 1996 : *Temporalité et modalité*, Bruxelles : Duculot.
- GOSSELIN, Laurent 2005 : *Temporalité et modalité*, Bruxelles : Duculot.
- HEYVAERT, Liesbet, 2003: *A Cognitive-Functional Approach to Nominalization in English*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- KANTÉ, Issa, 2010: "Mood and modality in finite noun complement clauses: A French-English contrastive study." In: M. Stefania; K. Heylen and G. De Sutter (éds.), *Corpus Studies in Contrastive Linguistics* volume 15, n° 2, Amsterdam, John Benjamins, p. 267-290.
- KANTÉ, Issa, 2011 : « La complétive nominale finie : entre syntaxe et sémantique – une étude contrastive anglais-français », thèse de doctorat à l'Université Paris 13, sous la direction de N. Ballier.
- KANTÉ, Issa, 2017 : *Étude sémantico-syntaxique de la complétive nominale en anglais et en français*, Collection « Sémantiques », Paris, L'Harmattan.
- LE GOFFIC, Pierre, 1993 : *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LE QUERLER, Nicole, 1996 : *Typologie des Modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen.
- LECLERE, Christian, 1971 : « Remarques sur les substantifs opérateurs », *Langue Française* 11, p. 61-77.

- LYONS, John, 1977: *Semantics*, Cambridge/New-York, Cambridge University Press.
- MARTIN, Robert, 1983 : *Pour une logique du sens*. Paris : PUF.
- MARTIN, Robert, 2005 : « Définir la modalité », *Revue de linguistique romane* n° 273-74, p. 7-18.
- MELIS, Gérard, 2002 : « Nominalisateurs et prise en charge », dans C. Delmas et L. Roux, *Construire & reconstruire en linguistique anglaise syntaxe et sémantique C.I.E.R.E.C Travaux* 107, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, p. 139-150.
- NOONAN, Michael, 2007 [1985]: "Complementation", dans T. Shopen (ed.), *Language Typology and Syntactic Description 2: Complex Constructions*, 2nd ed. Cambridge, Cambridge University Press, p. 52-150.
- NUYTS, Jan, 2005a: « The modal confusion: On terminology and the concepts behind it ». In: A. Klinge and H. M. Müller (eds), *Modality: Studies in Form and Function*, London, Equinox, p. 5-38.
- NUYTS, Jan, 2005b: "Modality: overview and linguistic issues". In: W. Frawley (ed.), *The Expression of Cognitive Categories*. Berlin, New York, Mouton Gruyter, p.1-26.
- PALMER, Frank 1986: *Mood and Modality*, Cambridge: Cambridge University Press.
- PAPAFRAGOU, Anna, 2000: *Modality: Issues in the Semantics- Pragmatics Interface*, Amsterdam/New York, Elsevier Science.
- PERKINS, Michael, 1983: *Modal Expressions in English*, London, Frances Pinter.
- PICAVEZ, Hugues, 2009 : « Les modalités, entre sémantique et pragmatique ». In : D. Verbeken (éd.), *Entre sens et signification, constitution du sens : points de vue sur l'articulation sémantico-pragmatique*, Paris, L'Harmattan, p. 67-78.
- QUIRK, Randolph *et al.*, 1972: *A Grammar of Contemporary English*. London, Longman.
- SALKIE, Raphael *et al.*: *Intersect corpus*, University of Brighton.
- SCHMID, Hans-Jörg, 2000: *English abstract nouns as conceptual shells: From corpus to cognition*, Berlin, Walter de Gruyter.
- SOUESME, Jean-Claude, 1992 : *Grammaire anglaise en contexte*, Paris, Ophrys.
- SOUTET, Olivier, 2000 : *Le subjonctif en français*, Paris, Ophrys.
- VAN DER AUWERA, Johan and PLUNGIAN, Vladimir, 1998: « Modality's semantic map », *Linguistic Typology* 2, p. 79-124.
- VET, Co, 1994 : « Croire et savoir », *Langue française* 102, p. 56-68.